





Sud du site (point d'observation 1) : Depuis le chemin menant aux habitations les plus proches (à 265m), le site est visible, des mesures de réduction seront mises en place pour réduire la visibilité du site (haies paysagères).



Nord-ouest du site (point d'observation 2) : Depuis la départementale (à 480m), le site est peu visible, des mesures de réduction seront mises en place pour réduire la visibilité depuis la route (haies paysagères).